



# **Le développement durable :** **notre conviction**

Edition Allemagne, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Autriche



Swisscanto

# Swisscanto

Des spécialistes confirmés mettent au point sous la marque Swisscanto des solutions de placement et de prévoyance de premier ordre pour des investisseurs privés, des entreprises et des institutions. Le groupe Zürcher Kantonalbank est, avec la marque **Swisscanto**, l'un des plus grands promoteurs de fonds de Suisse et ses fonds sont régulièrement primés à l'échelon.

# En bref: Notre norme de durabilité pour les fonds Responsable

(catégories d'actifs traditionnelles)

Intégration de

## critères ESG

pour un risque plus contrôlé et des décisions d'investissement plus éclairées.



## Les exclusions

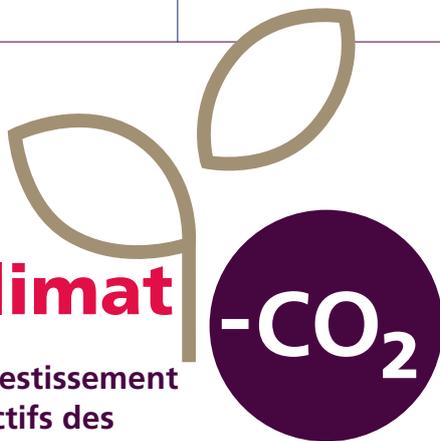
visant à éviter les controverses sont appliquées aux entreprises et aux Etats selon des critères clairement définis.



Nous tenons compte de

## L'Accord de Paris sur le climat

et orientons nos activités d'investissement dans les fonds de placement actifs des catégories d'actifs traditionnelles vers une réduction des émissions de CO<sub>2</sub>e d'au moins 4% par an.



Nous assumons notre responsabilité par le biais de notre

## Investment Stewardship

en exerçant nos droits de vote et en menant un dialogue actif avec les entreprises.

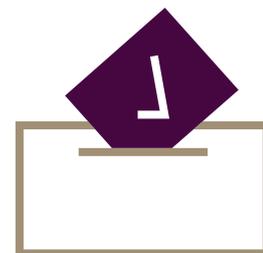
Nous publions notre comportement de vote en toute transparence.



La durabilité nécessite de la

## transparence

Nos clients reçoivent régulièrement un rapport sur l'intensité en CO<sub>2</sub>e ainsi que sur les risques et opportunités de leurs placements.



**Information juridique:** Les approches de durabilité décrites dans cette brochure s'appliquent à l'ensemble de la fortune du fonds de placement ou à une grande partie de celle-ci. Les différents critères peuvent être appliqués différemment pour les différentes gammes de produits. Voir le tableau à la page 8 pour plus d'informations.

# Accord de Paris sur le climat dans nos fonds de placement actifs avec une approche Responsable



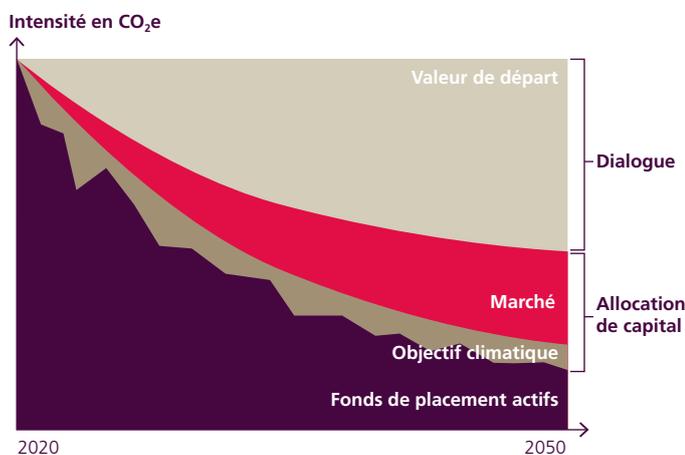
Pour limiter le réchauffement climatique à moins de 2 degrés, il faut baisser les émissions globales de CO<sub>2</sub>e<sup>1</sup> d'au moins 4% par an à partir du 1er janvier 2020. Cela est confirmé par les données scientifiques du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

Dans le contexte de changements structurels majeurs, nous voulons protéger nos investisseurs en gérant les actifs qui nous sont confiés de manière optimale au regard des risques et opportunités émergents. Notre stratégie climatique met donc systématiquement l'accent sur le dialogue et l'allocation de capital :

à travers ce **dialogue** actif, nous encourageons, en tant qu'actionnaire et bailleur de fonds, les entreprises à formuler des objectifs de réduction de leurs émissions de CO<sub>2</sub>e, et à les mettre en œuvre.

Grâce à l'**allocation de capital**, nous voulons faire en sorte que nos fonds Responsable actifs présentent par défaut une intensité carbone décroissante dans

## Atteindre l'objectif climatique grâce au dialogue et à l'allocation de capital



Source: Zürcher Kantonalbank

les catégories de placement traditionnelles ainsi que dans nos fonds Sustainable, conformément à l'Accord de Paris sur le climat. Pour cela, nous comptons réduire le nombre d'entreprises et d'Etats à forte intensité de CO<sub>2</sub>e qui ne disposent d'aucune stratégie de réduction de leurs émissions de CO<sub>2</sub>e, et favoriser les entreprises et les Etats à faible intensité de CO<sub>2</sub>e ainsi que ceux qui poursuivent des objectifs de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>e.

L'ordre de grandeur est d'au moins 4%. Les émissions de CO<sub>2</sub>e devraient baisser de cette valeur chaque année. Nous nous orientons en fonction des mesures disponibles de l'intensité en CO<sub>2</sub>e, laquelle correspond aux émissions de CO<sub>2</sub>e en fonction du chiffre d'affaires ou de la création de valeur. Depuis 2021, nous indiquons de manière transparente l'intensité en CO<sub>2</sub>e de nos fonds de placement.

## Mise en œuvre de l'objectif CO<sub>2</sub>e

L'objectif de chaque portefeuille actif, qui suit la trajectoire absolue de réduction définie dans notre objectif climatique, est basé sur l'intensité en CO<sub>2</sub>e de l'indice de référence fin 2019. A partir de cette valeur de départ, deux facteurs permettent de réduire l'intensité maximale: premièrement, la réduction annuelle ciblée d'au moins 4% des émissions de CO<sub>2</sub>e et deuxièmement, la croissance économique mondiale. L'intensité en CO<sub>2</sub>e est mesurée pour les entreprises en établissant le rapport entre les émissions de CO<sub>2</sub>e et le chiffre d'affaires en USD. Si l'économie est en croissance, l'intensité doit diminuer en plus de cette croissance nominale, afin que les émissions absolues diminuent quand même de 4% par an. L'intensité maximale en CO<sub>2</sub>e est donc déterminée par la formule suivante :

Valeur de départ  $\times (1 - 4\%)^{an} / (\text{croissance nominale cumulée})$ .

<sup>1</sup> L'équivalent CO<sub>2</sub> (CO<sub>2</sub>e) est une unité de mesure utilisée pour uniformiser l'impact climatique des gaz à effet de serre que sont le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), le méthane (CH<sub>4</sub>), le gaz hilarant (N<sub>2</sub>O) et les gaz à effet de serre fluorés (CFC). Tous ces gaz ont une durée de séjour différente dans l'atmosphère et ne contribuent pas à l'effet de serre dans la même mesure.

# Moins de risques, des décisions de placement plus éclairées



## Critères d'exclusion pour les titres dont le modèle d'affaires n'est pas compatible avec les critères ESG

Dans nos solutions Responsible actives durables, nous utilisons des critères d'exclusion pour les entreprises qui, sur la base de nos considérations ESG, ne disposent pas d'un modèle d'affaires porteur d'avenir ou présentent des risques de réputation inacceptables. Outre les exclusions d'armes prohibées, il s'agit actuellement d'entreprises liées aux secteurs suivants :

- Fabrication d'armes et de munitions
- Fabrication d'équipements militaires (> 5% du chiffre d'affaires)
- Infractions au Pacte mondial des Nations unies<sup>2</sup>
- Exploitation du travail des enfants
- Production de contenu pornographique
- Extraction de charbon(> 5% du chiffre d'affaires, hors production de métaux)<sup>3</sup>
- Réserves de charbon (hors production de métaux)<sup>3</sup>

Outre les critères d'exclusion pour les activités des entreprises, nous dressons une liste d'exclusion pour les Etats. Ainsi, les emprunts d'Etat de pays que le SVVK-ASIR recommande de ne pas intégrer peuvent également être exclus.

Les exclusions peuvent être adaptées si nécessaire.



## Intégration systématique des critères ESG

Les critères ESG font partie intégrante de notre processus de placement actif. L'intégration systématique de ces critères nous permet d'identifier très tôt les risques, mais aussi les opportunités découlant des tendances ESG et de les traduire en valeur ajoutée pour nos clientes et clients. Les critères ESG viennent compléter l'analyse financière pure, et nous sommes persuadés qu'ils permettront d'aboutir à des décisions de placement avisées.

- Dans le cas des obligations, cela peut conduire à une meilleure protection contre les défaillances de crédit, car une analyse ESG approfondie peut mieux révéler les risques éventuels.
- En matière d'actions, l'analyse systématique des tendances ESG nous permet d'identifier les entreprises qui peuvent bénéficier des développements et ainsi contribuer positivement à notre performance.

La compréhension des données ESG ainsi qu'une plateforme d'information robuste et intégrée dans le système de gestion de portefeuille sont par conséquent au cœur de nos réflexions stratégiques.

<sup>2</sup> Norme des Nations unies sur les droits de l'homme, les droits du travail, les normes environnementales et la lutte contre la corruption.

<sup>3</sup> à l'exception des obligations Green/Sustainable

# Responsabilité sur toute la ligne



## Dialogue actif / Droits de vote

En tant qu'actionnaire et bailleur de fonds, nous encourageons activement les entreprises à formuler des objectifs ambitieux de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>e et à les mettre systématiquement en œuvre. En outre, nous invitons les entreprises à rejoindre l'initiative « Science-Based Targets ». Nous entretenons un dialogue permanent avec la direction de l'entreprise et nous nous engageons par le biais de la plateforme de collaboration des UN PRI ainsi que via différentes initiatives des investisseurs. Pour l'exercice du droit de vote, nous disposons de nos propres directives de vote orientées sur la durabilité qui se basent sur des règles suisses et internationales de gouvernance d'entreprise ainsi que sur les principes des Nations Unies pour l'investissement responsable (UN PRI). Nous publions notre comportement de vote de manière transparente sur [swisscanto.com/voting](https://www.swisscanto.com/voting). Pour les placements immobiliers directs, nous assumons la responsabilité de l'engagement par une influence active et un comportement de vote cohérent dans les communautés de copropriétaires. Les locataires des immeubles du portefeuille sont activement informés et interrogés sur des thèmes liés à la durabilité, et soutenus dans la mise en œuvre des objectifs de durabilité.

## Engagement sur trois piliers

- **Dialogue direct:** En tant qu'investisseur actif, nous voulons créer de la visibilité et utiliser efficacement notre expertise pour promouvoir la durabilité au sein des entreprises dans l'intérêt des investisseurs. En tant qu'investisseur mondial avec des valeurs suisses, nous mettons particulièrement l'accent sur les émetteurs suisses.
- **Engagements collaboratifs:** Nous soutenons les initiatives ESG de la plateforme PRI des Nations Unies qui s'orientent sur les aspects environnementaux et/ou sociaux des 17 objectifs de développement durable des Nations Unies et concernent des secteurs entiers.
- **Engagements mondiaux et thématiques:** Nous mettons l'accent sur le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et sur des sujets tels que le changement climatique et les technologies propres. Pour ce faire, nous avons mandaté Sustainalytics afin d'optimiser l'utilisation des ressources existantes et de communiquer nos thèmes centraux de durabilité dans le monde entier.



## Transparence

Nos clients reçoivent, pour nos fonds durables dans les catégories d'actifs traditionnelles, des rapports détaillés sur leurs valeurs patrimoniales au regard de plusieurs indicateurs de durabilité, tels que :

- Notations ESG
- Intensité en CO<sub>2</sub>e
- Aspects controversés
- Activités de vote et engagement

# Fonds Sustainable avec niveau de durabilité élevé

Notre gamme de produits Sustainable s'élargit. Nous visons le rendement par l'utilité sociale en investissant de manière ciblée dans des entreprises qui, grâce à leur modèle d'affaires durable, contribuent à la réalisation de l'un des 17 objectifs de développement durable de l'ONU (ODD des Nations Unies) (leaders ODD). Au cœur de notre processus de placement réside l'analyse leaders ODD, qui identifie les entreprises de l'univers initial mondial qui utilisent leur capacité d'innovation pour créer des produits et services compatibles avec l'environnement et la société. Nous comptons également parmi les leaders ODD les obligations vertes, sociales et durables à vocation ciblée émises par des Etats et des organisations gouvernementales.

A des fins de diversification, il est également possible d'investir dans des entreprises dont les résultats sont par ailleurs supérieurs à la moyenne en ce qui concerne nos critères ESG (leaders ESG), dans le cadre d'une approche Best in Class.

## Six domaines d'investissement qui font la différence

Dans le cadre des objectifs de développement durable des Nations Unies, nous nous concentrons sur les entreprises et pays de six domaines d'investissement dont nous sommes convaincus qu'ils contribuent au développement durable de notre environnement et de notre société. Concrètement :

– Energie : énergies renouvelables, efficacité énergétique

- Mobilité : transports publics, transports individuels
- Ressources : eau, efficacité des ressources
- Santé : accès aux soins de base, promotion de la santé
- Finances : accès aux services financiers, à l'infrastructure financière
- Savoir : formation, réseautage

## Processus de placement en plusieurs étapes

Tous les titres de notre univers de placement Sustainable sont soumis à un processus de durabilité complexe, ce qui permet d'écarter environ 70% de l'univers initial :

- Critères d'exclusion : Les nombreux critères d'exclusion permettent d'écarter près de 20% de l'univers de départ.
- Best in Class : L'analyse d'environ 45 critères ESG permet d'identifier les entreprises qui obtiennent des résultats supérieurs à la moyenne selon notre analyse
- Investir dans les titres ODD : les entreprises et les pays ayant la plus grande utilité sociale et une croissance rentable sont identifiés.

## Et l'objectif climatique de 1,5 degré de l'Accord de Paris ?

La trajectoire de réduction de nos fonds de placement Sustainable (à l'exception des fonds thématiques) prévoit une réduction de l'intensité CO<sub>2</sub>e des placements d'au moins 7,5% par an et s'aligne sur l'objectif climatique de 1,5 degré fixé par l'Accord de Paris sur le climat.

## Objectifs de développement durable (UN Sustainable Development Goals)

01  No poverty	02  Zero hunger	03  Good health and well-being	04  Quality education	05  Gender equality	06  Clean water and sanitation
07  Affordable and clean energy	08  Decent work and economic growth	09  Industry, innovation and infrastructure	10  Reduced inequalities	11  Sustainable cities and communities	12  Responsible consumption and production
13  Climate action	14  Life below water	15  Life on land	16  Peace, justice and strong institutions	17  Partnerships for the goals	The global goals for sustainable development

Source : ONU (2016)

# Vue d'ensemble de notre offre de produits Swisscanto

			Stewardship	Controverses	ESG	Climat	ODD	Transparence
								
Approche d'investissement	Gamme de produit	Application <sup>1</sup>	Vote & Engagement	Exclusions Supplémentaires	Intégration ESG	Réduction du CO <sub>2</sub> e	Sustainable Purpose <sup>2</sup>	Report de durabilité
Actif	<b>Sustainable</b>	Stratégies d'impact à haute durabilité	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	<b>Responsible</b>	Stratégies d'investissement actives traditionnelles	✓	✓	✓	✓		✓

Augmentation du degré de durabilité ↑

<sup>1</sup> L'approche de durabilité s'applique à l'ensemble ou à une partie significative du portefeuille. Les critères individuels peuvent être mis en œuvre différemment pour les différentes gammes de produits. Les détails sur les fonds Swisscanto correspondants et sur les taux appliqués peuvent être consultés dans les prospectus des fonds sous [products.swisscanto.com](https://products.swisscanto.com).

<sup>2</sup> L'approche « Sustainable Purpose » se concentre sur le rendement en investissant dans des entreprises et des Etats présentant une utilité sociale (leaders ODD). Les leaders ODD utilisent leur force d'investissement pour créer des produits et des services respectueux de l'environnement et socialement responsables. Ils contribuent ainsi à la réalisation d'un ou plusieurs objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU. A des fins de diversification, il est également possible d'investir dans des titres considérés comme supérieurs à la moyenne pour ce qui est des critères ESG au moyen d'une approche « best in class » (leaders ESG).

De plus amples informations sont disponibles sur : [swisscanto.com](https://swisscanto.com)

## Impressum

Cette brochure a été éditée par Swisscanto Asset Management International S.A. (« Swisscanto »).

## Mentions légales

Le présent document est fourni à titre de publicité et d'information uniquement, est destiné à la distribution en Allemagne, en Italie, au Liechtenstein, au Luxembourg et en Autriche et ne s'adresse pas à des personnes dans d'autres pays ni à celles dont la nationalité ou le pays de domicile n'autorise pas l'accès à de telles informations en raison de la réglementation en vigueur. Sauf indication contraire, les informations se rapportent aux fonds de droit luxembourgeois gérés par Swisscanto Asset Management International S.A. (ci-après les « fonds Swisscanto »). Les produits décrits sont des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) au sens de la directive européenne 2009/65/CE, soumis au droit luxembourgeois et assujettis au contrôle de l'autorité de surveillance luxembourgeoise (CSSF). Le présent document ne constitue ni une offre de vente, ni un ordre ou une invitation à signer ou à remettre une offre de vente pour des titres quelconques. Il ne constitue pas non plus la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit. Les documents juridiques respectifs publiés (conditions contractuelles, prospectus de vente et feuilles d'informations de base [PRIIP KIID], ainsi que rapports annuels), qui peuvent être obtenus gratuitement sur [swisscanto.com](https://swisscanto.com), sont la seule base contraignante pour l'acquisition de fonds Swisscanto. La distribution du Fonds peut être suspendue à tout moment. Les investisseurs seront informés en temps utile d'un éventuel désenregistrement. Les placements s'accompagnent de risques, notamment de fluctuations de valeur et de rendement. Les placements en monnaies étrangères sont soumis aux fluctuations de change. La performance passée ne constitue ni un indicateur ni une garantie de performance future. Les risques sont décrits dans le prospectus de vente et dans les PRIIP KID. Les informations contenues dans le présent document ont été réunies avec le plus grand soin par Swisscanto. En dépit d'une démarche professionnelle, Swisscanto ne peut garantir l'exactitude, l'exhaustivité et l'actualité des indications fournies. Swisscanto décline toute responsabilité concernant des investissements qui auraient été effectués sur la base du présent document. Ce document ne saurait délier le destinataire de la nécessité de former son propre jugement. Il est notamment recommandé au destinataire de consulter un conseiller afin de vérifier l'adéquation des informations avec sa situation personnelle, ainsi que les conséquences juridiques, réglementaires, fiscales et autres que ces informations peuvent engendrer. Il convient de lire le prospectus de vente et les PRIIP KID avant tout placement. Les produits et services décrits dans le présent document ne sont pas disponibles pour les « US Persons » telles que définies par les règlements en vigueur (notamment la Réglementation S de l'US Securities Act de 1933).

Etat des données (sauf indication contraire): **01.2024**